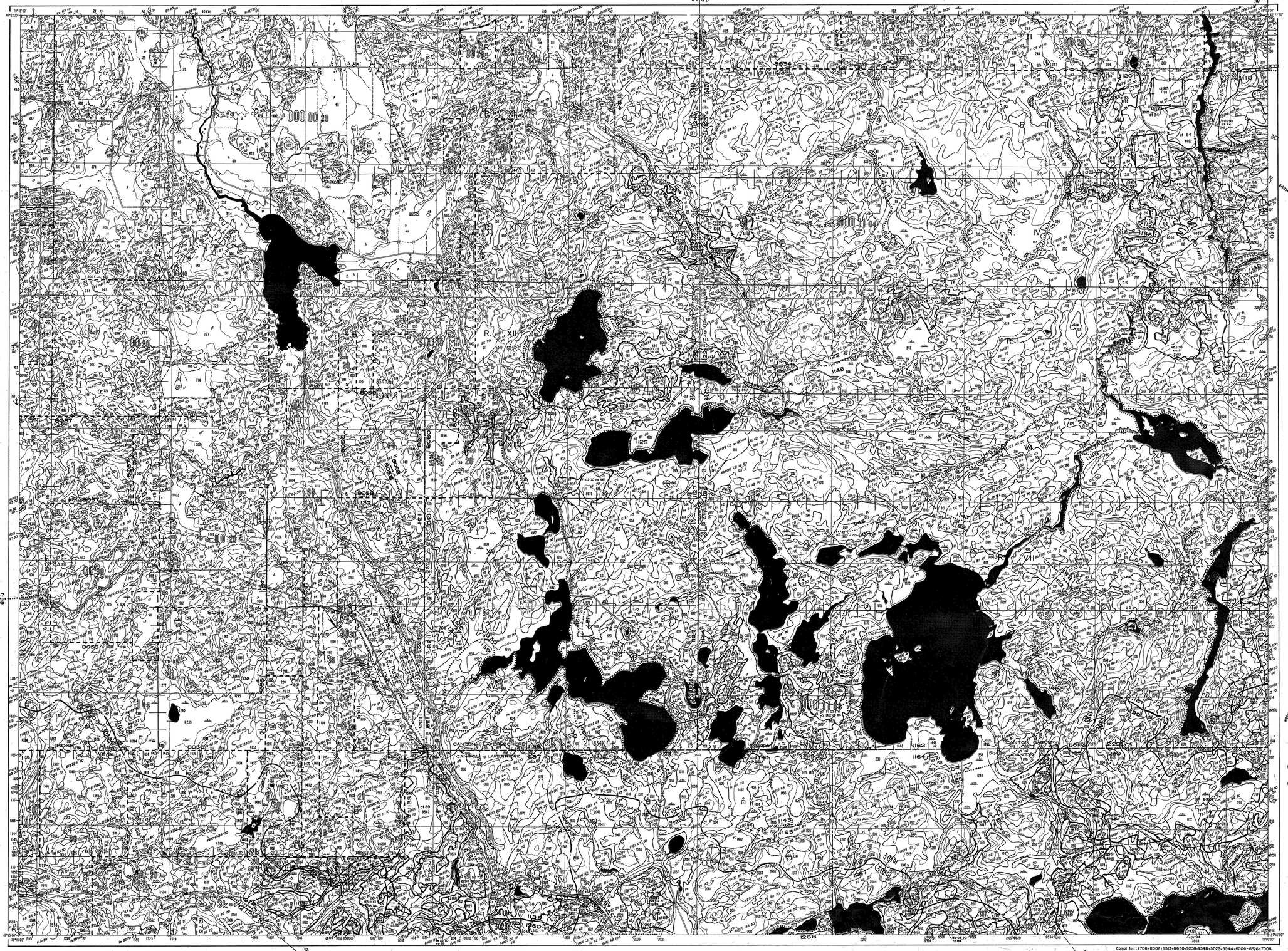

Compt. for.: 7706-8007-8313-8630-9238-9548-5023-5544-6004-6526-7008

A jour : avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

- Autoroute, route principale
- Route secondaire : pavée, non pavée
- Route tertiaire, rue
- Route en construction, sentier
- Réseau routier ajouté par le SIF
  - — primaire
  - — secondaire
  - — tertiaire
- Remblai, dépôt
- Mur de soutènement : droit, incliné
- Voies fermées
- Voie en construction
- Voie abandonnée
- Pont, viaduc, passerelle
- Tunnel, ponceau, buse
- Contour des peuplements
- Contour des interventions
- Lisière des hautes eaux
- Limite des eaux, définie sur les photographies
- Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
- Cours d'eau intermittent ou fossé
- Rapides, chute
- Sable, vase, gravier, galets
- Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
- Barrage, barrage de castor
- Cale, cale sèche, épave
- Ancrage, base d'hydravions
- Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
- Carrière, mine, sablière ou gravière
- Arrachement, dune, formation glaciaire
- Cimetière, zone urbaine dense
- Piscine, réservoir à eau
- Moulin à vent, éolienne
- Ligne de faîte, bassin primaire
  - — bassin secondaire
  - — bassin tertiaire
  - — bassin quaternaire
- Limite de tenure
- Limite de division de recensement
- Limite de municipalité
- Limite de canton, seigneurie
- Limite de parcelle
- Ligne de rang, de lot
- Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	ctr
Coupe avec protection de la régénération	cpg
Coupe avec réserves de semenciers	crs
Coupe par bandes régulières	cbr
Coupe à blanc totale	cbt
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	dld
Coupe de protection	cp
Jardinage par pied ou à pied	jpp
Jardinage par groupe	jpg
Plantation en équipes	pe
Plantation de boutures	pb
Ensemencement	ens
Fabrication commerciale	fc
Récolte dans les habitats boisés (débris très libres)	rc

N.B. Ces interventions n'impliquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
- — (aucune essence composante prédomine)
- — 1 (sapin baumier prédomine)
- — 2 (épinette noire et/ou épinette rouge)
- — 3 (pin blanc et/ou pin rouge)
- — 4 (pin rouge)
- — 5 (pin gris)
- — 6 (mélèze)
- — 7 (épinettes)
- — 8 (mélèze)
- — 9 (plantation)

Pécheraie
- — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)
- — (aucune essence composante prédomine)
- — 0 thuya (cèdres)
- — 1 sapin
- — 2 épinette
- — 3 pin blanc et/ou pin rouge
- — 4 pin rouge
- — 5 pin gris
- — 6 épinette noire et/ou épinette
- — 7 (protection d'épinette blanche)
- — 8 (protection d'épinette de Norvège)
- — 9 (protection d'épinette rouge)
- — 0 (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
- — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)
- — (aucune essence composante prédomine)
- — 0 thuya (cèdres)
- — 1 épinette noire et/ou épinette rouge
- — 3 pin blanc et/ou pin rouge
- — 4 pin rouge
- — 5 pin gris
- — 6 peuplier
- — 7 épinettes
- — 8 mélèze
- — 9 (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
- — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portion résineuse)
- — 4 (pin rouge)
- — 5 (pin gris)
- — 6 (épinettes)
- — 7 (épinettes)
- — 8 (mélèze)
- — 9 (plantation)

Pinède à pin rouge
- — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)
- — 5 (pin gris)
- — 6 (épinettes)
- — 7 (épinettes)
- — 8 (mélèze)
- — 9 (plantation)

Pinède à pin gris
- — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)
- — 6 (épinettes)
- — 7 (épinettes)
- — 8 (mélèze)
- — 9 (plantation)

Pinède à pin mixte
- — (le pin blanc et le pin rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)
- — (aucune essence composante prédomine)
- — 0 thuya (cèdres)
- — 1 épinette noire et/ou épinette rouge
- — 2 épinettes
- — 3 pin blanc
- — 4 pin rouge
- — 5 pin gris
- — 6 épinettes
- — 7 (protection de pin sylvestre)

Cédrière
- — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
- — (aucune essence composante prédomine)
- — 1 épinette noire et/ou épinette rouge
- — 2 mélèze
- — 3 pin blanc et/ou pin rouge
- — 4 pin rouge
- — 5 pin gris
- — 6 épinettes
- — 7 (protection de pin sylvestre)

Prucheraie
- — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
- — (aucune essence composante prédomine)
- — 0 thuya (cèdres)
- — 1 épinette noire et/ou épinette rouge
- — 2 mélèze
- — 3 pin blanc et/ou pin rouge
- — 4 pin rouge
- — 5 pin gris
- — 6 sapin et/ou épinette blanche
- — 7 (plantation)

MÉLÈZE
- — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
- — (aucune essence composante prédomine)
- — 0 thuya (cèdres)
- — 1 épinette noire et/ou épinette rouge
- — 2 épinettes
- — 3 pin blanc
- — 4 pin gris
- — 5 peuplier
- — 6 sapin et/ou épinette blanche
- — 7 (plantation de mélèze européen)
- — 8 (plantation de mélèze japonais)
- — 9 (plantation de mélèze lorich)

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences tolérantes	F1 Pg	F1 Pg(F)
— — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb(F)
— — — avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg(F)
— — — avec résineux	F1 R	F1 R(F)
— — — avec sapin	F1 S	F1 S(F)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	BE S	BE S(F)
— — — avec sapin	BE S	BE S(F)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	BE Pe	BE Pe(F)
— — — avec pin gris	BE Pg	BE Pg(F)
— — — avec pin blanc	BE Pb	BE Pb(F)
— — — avec résineux	BE R	BE R(F)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux	BJ R	BJ R(F)
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc	BJ Pb	BJ Pb(F)
— — — avec pin gris	BJ Pg	BJ Pg(F)
— — — avec pin rouge	BJ Pr	BJ Pr(F)
Peuplerais avec sapin	PeS	PeS(F)
— — avec pin gris	PePg	PePg(F)
— — avec pin blanc	PePb	PePb(F)
— — avec épinette noire ou rouge	PeE	PeE(F)
— — avec résineux	PeR	PeR(F)
Peuplier à peuplier blanc	Pp B	Pp B(F)
Ostéraies résineuses	Ost R	Ost R(F)
Ostéraies résineuses	O R	O R(F)
— — avec sapin	O S	O S(F)
Mélanges à feuillus tolérants	M F1	M F1(F)
— — sur station humide	M F1	M F1(F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
- — d'essences intolérantes
- — d'essences tolérantes
- — sur station humide
- — (plantation)

Bouleau à bouleaux blancs
- — (plantation)

Peuplier à peuplier blanc
- — (plantation)

Ostéraies rouge
- — à bouleaux blancs
- — à bouleaux jaunes
- — à peupliers
- — à feuillus d'essences intolérantes
- — à feuillus d'essences tolérantes
- — (plantation)

Plantation d'érable à sucre
- — de bouleau jaune
- — de peuplier
- — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Julinée

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

0-50% — 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-30 ans		70-30 (ans) 30-70 (ans)
30 "	31-60 "		80-30 " 30-80 "
50 "	61-80 "		90-30 " 30-90 "
70 "	81-100 "		100-30 " 30-100 "
90 "	101-120 "		120-30 " 30-120 "
120 "	121 et plus		120-70 " 70-120 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JI (jeune inégalienne) — Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 10 cm.

VI (vieilleuse inégalienne) — Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges celles de 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 30 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 90 %	P
Très forte	91 et plus	P

Superficie minimale de pente : 0.5 ha

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	0m à 4m	4m à 7m	3	4	7m à 12m	12m et +
A — 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B — 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C — 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D — 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CODES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

31G 03 00 04 01 — station, classe de pente, classe d'âge, origine, type de couvert

M 03 49 01 — classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR
- BUR. D'ING. FOR. : FOGEMEC Inc.
- SIGNATURE : [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR
- BUR. D'ING. FOR. :
- SIGNATURE :

Carte forestière: Photographie aérienne : 1982; Année de publication : 1983-85; Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — S
Unité de gestion — 81
Unité d'aménagement — 1
Unité de sondage

Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 11
Concessionnaire ou autres — 04*

Bassin hydrographique — 30201*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée — 813

Municipalité — 83900*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle — 1232*
Région écologique — 72*

Municipalité régionale de comté M.R.C. 810 TÉMISCAMINGUE

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser

Divisions territoriales en date du : 1/2/83
Déclinaison magnétique : 11° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-M-12	31-M-11	31-M-10	
S.E. / S.O.	S.E. / S.O.	S.E. / S.O.	
N.E. / N.O.	N.E. / N.O.	N.E. / N.O.	
31-M-5	31-M-6	31-M-7	
S.E. / S.O.	S.E. / S.O.	S.E. / S.O.	
N.E. / N.O.	N.E. / N.O.	N.E. / N.O.	
31-M-4	31-M-3	31-M-2	

31 M/6 S.E.

FORÊT PRIVÉE _ UC 81